

MODERNISERA-T-ON LA RÉPUBLIQUE EN 1926 ?



L'an 1925 aura été l'année de l'incertitude et de la confusion. La récolte de blé a été prodigieuse et le pain a renchéri. La production industrielle a été développée et le coût des objets a cependant augmenté. Le commerce d'exportation a eu une année exceptionnelle et le franc a dégringolé tandis que la livre et le dollar, monnaies de nations où il y a des millions de chômeurs, ont bénéficié d'une hausse constante.

Tout cela prouve que la réalité des choses n'est pas si mauvaise qu'on le dit, dans notre bon pays de France. Les apparences, seulement, sont faussées par un certain déséquilibre et beaucoup de désordre dans les méthodes. De là vient tout le mal.

Exemple de ce désordre : Par suite de trop longues discussions parlementaires, le budget de 1925 a été voté en juillet seulement. Les services des contributions ont dû établir hâtivement les rôles des impôts, avec beaucoup de retard. Les feuilles d'avertissement ont été envoyées en décembre, au moment où le public a le plus besoin de son argent. En fin d'année, on a les échéances, les vêtements d'hiver, les bottines des gosses à ressembler, le médecin qui a soigné votre grippe, bref les contributions viennent mal ! Et, comme d'habitude, Messieurs du Gouvernement et du Parlement nous ont offert un supplément à payer !

Une meilleure ordonnance des débats parlementaires eut permis de voter en 1924, le budget de 1925 ; les contribuables auraient eu un an pour payer leurs impôts par douzièmes (ainsi qu'il est prévu par la loi) et le Trésor, alimenté régulièrement, aurait pu se passer des cinq milliards d'inflation de décembre et des impôts supplémentaires !

Nous invitons Messieurs du Parlement à réfléchir sérieusement au tort qu'ils causent ainsi aux « cochons de payants » qui sont aussi les électeurs.

Les partis de gauche devraient montrer l'exemple et prendre l'initiative d'une grande réforme des mœurs de la République parlementaire.

Je ne sais, en vérité, s'ils y songent avec assez d'attention.

Les Français ont mis, à une forte majorité, en 1924 et 1925, leur confiance dans les partis de gauche pour améliorer le fonctionnement de l'Etat.

Etait-ce seulement, pour les citoyens, l'adhésion à des principes politiques ? Pour ma part, je suis convaincu que le public apportait surtout ses suffrages à des promesses de réformes, à une conception plus moderne et plus réaliste de la vie sociale.

Qu'on ne s'y trompe pas. Les partis de gauche ont à remplir une mission d'adaptation de l'Etat aux nécessités présentes des citoyens. Nous ne sommes plus, quoiqu'en disent les programmes des partis politiques, — en 1789, ni en 1848, ni au temps de Karl Marx ou de Gambetta ; nous sommes au siècle de la T. S. F., de l'aviation, des syndicats ouvriers puissants, des industries groupées et des coopératives organisées.

Certes, c'est tout à l'honneur des démocrates disparus que nous ayons franchi le stade du primitif esclavage industriel du Second Empire, que le Capital de l'époque de Georges Ohnet, ait évolué vers la société anonyme et la coopération, et que « Germinal », de Zola, appartienne déjà au lointain passé pour qui considère la splendide Maison des Syndicats de Lens.

Les hommes politiques ont-ils bien compris le sens et la profondeur de cette évolution ? Voient-ils clairement que les réalités économiques dominent de beaucoup aujourd'hui et commandent l'action politique ? En relisant les mani-

festes des partis, ne sentent-ils pas comme cela est souvent en retard sur les préoccupations du public qui sont toutes sur le plan de l'organisation vitale, de la fixation du travail et de l'épargne, de la paix sociale réalisée par un positivisme économique, bien différent des aspirations d'autrefois ?

En ce temps de vitesse et de propagation rapide des idées, les programmes et les procédés doivent, si je puis dire, être mis en avance d'un demi-siècle.

Ce qui a perdu les partis de droite, c'est précisément qu'ils sont restés figés en d'anciennes attitudes, qu'ils ont voulu perpétuer l'armature de la vieille société bien qu'elle fut rouillée et brisée de toutes parts.

Quelle leçon et quel stimulant pour les partis de gauche ! S'ils pouvaient organiser la République d'une manière plus moderne, avec un Parlement restreint qui serait comme le conseil d'administration, diligent et expert, d'une entreprise en plein travail choisissant les directeurs, c'est-à-dire les ministres, parmi les citoyens les plus laborieux et les mieux informés de la Nation. Au système parlementaire archaïque des « combinaisons ministérielles », assemblées au gré de deux ou trois équipes toujours les mêmes, quel parti réellement avancé proposera de substituer un mode de gouvernement, à petit effectif, constitué par le Parlement, mais en dehors de lui, de manière à ce qu'en fin le contrôleur ne soit plus le contrôlé ?

Renouveler le mécanisme archaïque des administrations, inventé par Napoléon, adapter à une région industrielle une autre organisation bureaucratique qu'à une région agricole ; appeler à la gestion des régions les syndicats ouvriers et patronaux, les groupements commerciaux ou agricoles, pour mettre de la vie et de la compétence, là où il n'y a que de la paperasse et de la petite politique ; créer des Chambres de Travail à côté des Chambres de Commerce ; donner enfin la première place au Statut de l'Employé et de l'Employeur, dans nos lois, pour que des rapports légalement définis et stabilisés, jussent une confiance renouvelée entre les citoyens ; quel programme pour l'activité de tel ou tel parti, quelle éclaircie dans les obscurités de l'heure !

Le développement de l'instruction, l'amélioration des conditions de vie des ouvriers, la pénétration des idées sociales dans les milieux patronaux, la confusion des « classes » heureusement en voie de généralisation, le respect mutuel des idées et des croyances, ont si profondément transformé la société, depuis un siècle, sous l'admirable influence du progrès républicain, que je crois possible une refonte complète de nos institutions et des rapports sociaux.

Les partis de gauche se doivent à eux-mêmes d'entreprendre cette véritable Révolution.

Elle contient, en puissance, tout le secret des réformes financières et l'apaisement de toutes les maladies politiques qui ont nom : fascisme, bolchevisme, royalisme, antiparlementarisme, etc.

Tous les pays ont subi, depuis quelques années, des transformations formidables. Le moment n'est-il pas venu de faire, à notre tour, « peau neuve » ? Et si les partis de gauche ne prennent pas cette initiative, ne faut-il pas craindre qu'une autre fraction adoucescente de l'opinion n'impose un bouleversement ?

Mais les partis de gauche représentent le peuple, riche d'aspirations et de volonté. Ils doivent moderniser la République. Voir le salut, c'est l'entreprendre déjà.

Puisse le nouvel an 1926 nous en apporter la certitude !

Eug. GUILLAUME.

EN QUATRIÈME PAGE

LE « REVEIL DU CINÉMA »

Le projet financier de M. Doumer

Le plan d'amortissement et les ressources nouvelles

Le projet de loi instituant des mesures destinées à assurer le redressement financier, qui a été déposé mardi soir, par le Ministre des Finances, sur le bureau de la Chambre, comprend treize articles.

Les huit premiers articles, qui constituent le titre I^{er} du projet de loi, organisent un plan d'amortissement établi suivant les dispositions suivantes :

Il est prévu par l'article premier, l'inscription obligatoire au budget de l'Etat, à partir de 1926, d'un crédit de 2 milliards de francs au minimum, affecté au remboursement annuel des avances de la Banque de France à l'Etat, remboursable, prescrit par la convention du 14 avril 1920 passée avec la Banque de France.

Les sept autres articles déterminent les modalités d'après lesquelles sera commencée, dès 1926, l'amortissement de la dette publique à long terme et à court terme.

L'exécution du programme d'amortissement est confiée à une caisse d'amortissement autonome, gérée, dit le texte du projet, par un conseil composé de hautes personnalités, que leur situation même rend indépendantes et impartiales.

Pour doter la caisse d'amortissement

Pour doter la caisse d'amortissement, il est prévu l'inscription obligatoire au budget annuel de l'Etat d'un crédit de 2 milliards 500 millions au minimum, qui sera mis, mensuellement, par douzièmes égaux, à la disposition de la caisse d'amortissement. Celle-ci recevra, en outre, les excédents budgétaires qui seront constatés en fin d'exercice et les dons et legs qui seraient éventuellement recueillis par la caisse.

Les sommes versées par le Trésor à la caisse d'amortissement seront employées suivant le choix du conseil de régence, des achats en Bourse de rentes sur l'Etat, d'obligations du Trésor, de bons du Trésor émis à plus d'un an d'échéance, ainsi que des valeurs émises par le Crédit National.

Ces prescriptions sont entourées de garanties précises, destinées à assurer l'exécution complète de ce programme d'amortissement et le fonctionnement régulier de la caisse.

Ce programme devra être exécuté loyalement

Tous les titres acquis par la Caisse d'amortissement seront obligatoirement et immédiatement annulés. Une disposition supplémentaire prévoit que le crédit de 2 milliards 500 millions prévu au budget ne pourra être modifié comme celui prévu pour le remboursement de la Banque de France, que sur la proposition du Gouvernement et par une loi spéciale dont le projet aura été soumis à une double délibération dans chacune des deux Chambres.

Pour mieux garantir encore l'exécution loyale de ce programme d'amortissement, le projet rend possibles les peines de réclusion des personnes qui auraient usé de leur pouvoir ou de leur autorité pour affecter à un emploi autre que celui prévu par la loi les ressources de la caisse d'amortissement et celles qui auraient participé d'une façon quelconque, à la vente ou à l'achat de titres acquis par cette caisse.

Achat ou vente de titres en bourse

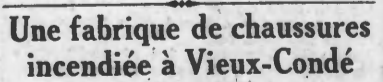
Les cinq derniers articles du projet de loi constituent le titre II qui fixe les ressources nouvelles, destinées à assurer le plein équilibre du budget, ainsi que l'exécution du programme d'amortissement défini dans le titre I^{er}.

Un premier article détermine les conditions dans lesquelles les recouvrements effectués en vertu des dispositions de la loi du 4 décembre 1923 seront pris en recette. Il prévoit que toutes les sommes qui auront été versées au titre de ces impôts additionnels entre le 1^{er} janvier 1926 et la date de clôture de cet exercice seront comprises en recette dans le budget de 1926.

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

M. HUDELO, Préfet du Nord, Commandeur du Mérite Agricole

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Hudelo, Préfet du Nord, vient d'être promu Commandeur du Mérite Agricole, par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture.



M. HUDELO, PREFET DU NORD

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs que M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, au cours du discours prononcé à Lille, dimanche au banquet des agriculteurs, après avoir rendu hommage au dévouement de M. Hudelo à la cause de l'agriculture avait annoncé sa prochaine promotion.

Nous adressons à M. le Préfet du Nord, dont la valeur est justement appréciée dans notre région, nos bien sincères et bien vives félicitations.

Une fabrique de chaussures incendiée à Vieux-Condé

PLUS DE 100.000 FRANCS DE DÉGÂTS

Mardi soir, un incendie d'une violence inouïe a éclaté vers 9 heures 30, à la fabrique de chaussures de M. Hauvertin, rue de la Gare, à Vieux-Condé.

Le garde-barrière Descouvement s'aperçut du sinistre vingt minutes plus tard et donna l'alarme.

Bientôt arrivèrent sur les lieux les Compagnies de sapeurs-pompiers de Vieux-Condé et de Condé-sur-Escaut, qui s'employèrent aussitôt sous le commandement du lieutenant Duc, à combattre le sinistre. Malheureusement en raison de la violence du vent on ne put que localiser l'incendie, cet immeuble et prendre des mesures pour préserver les immeubles voisins. A deux heures et demie du matin, on était maître du feu, mais l'atelier de chaussures, le mobilier et la maison étaient complètement détruits. On estime les dégâts à plus de cent mille francs couverts en partie par des assurances. La cause du sinistre est encore inconnue.

EN DEUXIÈME PAGE. — La Chambre décide de prolonger les délais de paiement des impôts.

L'eau monte partout...

Dans nos régions, l'inondation cause d'énormes dégâts, notamment à Lillers, où des habitants ont dû être évacués en pleine nuit

Un nouveau désastre vient de s'abattre pour la seconde fois cette année sur la localité de Lillers.

Déjà en 1923, 1924 et 1925 la rivière « Nave » était sortie de son lit et avait envahi tous les quartiers, à l'« Epingle de bois » et les promenades du Brule et une grande partie de la rue du Boury-d'Aval, mais l'inondation avait été loin d'atteindre l'importance qu'elle a prise dans la nuit de mardi au mercredi 30 décembre 1925.

Bien que le fait se soit produit en pleine obscurité, il n'y a pas eu, en raison des prévisions des familles habitants ces quartiers,

de tomber et les rivières ne pouvant plus contenir les eaux descendant de Burbure et Hamouville aggravèrent la situation.

« La Nave » commença à déborder au pont du Brule se déversa également dans les promenades du Brule. De ce fait, les habitants de ce quartier furent contraints de quitter leur maison. Les derniers furent évacués le mercredi soir alors qu'ils étaient réfugiés au premier étage de leur maison.

Les quartiers du Boury-d'Aval, les haumeaux de Meusecq, Contraine, Marquerville l'inondée furent atteints par l'inondation.

Par suite d'une nouvelle rupture d'une



VUE PRISE HIER DANS UNE RUE DE LILLERS (Photo Appourchaux)

de panique, ni de fuite éperdue dans la nuit, ni de meubles violemment arrachés par le courant. Les dégâts néanmoins, sont énormes, il n'y a heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Il y a quelques temps déjà, que la rivière « La Nave » au lit étroit et encaissé donnait des préoccupations, et par précautions, la Municipalité, ordonna le curage des différents courants et ruisseaux. Ces précautions furent, hélas, insuffisantes en raison de l'hiver exceptionnellement pluvieux que nous subissons.

Le quartier qui fut le premier envahi par les eaux fut celui de l'« Epingle de bois ». Une digue était créée l'eau des ruisseaux se jetant dans « La Nave » se déversa à flots dans le Brule et dans la rue de Contraine. Dans la soirée, les pluies continuant

de la « Nave » une grande partie des maisons furent envahies par les eaux.

Les habitants n'eurent que le temps d'organiser des secours.

Le soir, le lendemain de mercredi, M. Tellier, Maire de Lillers, se rendit sur les lieux accompagné des Conseillers municipaux MM. Ribrun, Directeur des Travaux de la ville et Wyckaert, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, de la police locale et de M. Pierre Marchal des Logis, chef de gendarmerie.

On répara les ruptures de digues et l'on effectua certains travaux pour l'évacuation des eaux.

M. le Maire fit héberger les sinistrés dans les logements municipaux disponibles et les envoya à l'Hospice pour se restaurer.

LA CRUE DE LA LAWE DANS LA RÉGION DE BRUAY-EN-ARTOIS

Démesurément grossie par les pluies torrentielles qui se succèdent depuis plusieurs jours, la rivière de la « Lawe » a atteint, dans la journée de mercredi, un niveau de crue supérieur à celui de l'inondation de Janvier 1925 ; l'eau s'est élevée jusqu'aux tabliers des ponts Cail et Blugnet, et dans l'après-midi elle a commencé à déborder à 100 mètres environ à l'aval de ce dernier pont ; rapidement la nappe envahit les jardins de la rue Léopold, puis la rue elle-même, une partie des rues Cail et Marmottan ; puis les bassins de décharge étant pleins, l'eau envahit les égouts, et le contenu de ceux-ci, refluant sur la chaussée, inonda les rues du Château et du Marché.

Une nappe de 15 à 20 cent. recouvrait ces rues mercredi soir ; les digues ayant jusqu'à présent tenu bon sous l'énorme masse d'eau qui s'y est déversée depuis quelques jours, la situation, quoique sérieuse, ne doit pas être considérée comme alarmante, il suffira en effet, que la pluie cesse pendant quelques heures pour que l'état du village de Bruay redevienne normal ; la situation est plus grave sur le cours de la « La Lawe » dans la traversée de Labussièrre, (Avoilville) et de Gosnay, communes où la rivière a envahi de nombreuses habitations.

Les habitants de la partie basse de Bruay, déjà victimes du désastre du 4 Janvier 1925 de sinistre mémoire, ont pris leur précaution, et nombreux sont ceux qui ont mis en lieu sûr une partie de leur mobilier.

La Municipalité de Bruay et les services des Mines ont pris les mesures urgentes que comporte cette inondation partielle.

UNE PANIQUE A AIRE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, la Lys, grossie par ses affluents, a débordé, enva-

LE REMPLAÇANT DE MUSSOLINI

On a annoncé que Mussolini, le dictateur italien était gravement malade et que son état l'obligerait à laisser le pouvoir à un triumvirat dont le principal personnage serait M. Federzoni.



M. FEDERZONI

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

Nous présentons à nos lecteurs nos meilleurs vœux de Bonne Année

Nos ateliers et bureaux étant fermés le 1^{er} janvier notre journal ne paraîtra pas demain Samedi, 2 Janvier.

BAISSE DU FRANC. ET DES BEURRES

Après avoir connu une progression dont les consommateurs s'inquièrent avec raison, les œufs et les beurres ont subi, à Paris, depuis deux jours, une baisse inattendue et sensible. Le mille d'œufs a reculé de 180 francs.

Il y a une raison à cela. Elle réside dans l'exercice même de la baisse rapide que connurent ces produits à l'approche des fêtes de Noël. Les consommateurs, effrayés, se sont abstenus. Les fermiers ont inférieurs aux offres — et les prix ont baissé.

UN BANDIT POLONAIS ARRETÉ A LILLE

Les services de la Sûreté, à Lille, viennent de se distinguer à nouveau par l'arrestation d'un dangereux individu ayant fait partie de la fameuse bande dite « des Polonais », qui mit Paris en coupe réglée, il y a quelques mois.

Les agents de sûreté Carpentier et Mosin, ayant remarqué mercredi, rue Vicar, un individu aux allures suspectes, l'appréhendèrent et l'amourant devant M. Coissard, chef de la Sûreté.



JEAN KOWALSKI

La prise était bonne. Un savant cuisinier accompagné de recherches dans les fiches anthropométriques, permit en effet de reconnaître que l'on se trouvait en présence d'un certain Jean Kowalski, ayant fait partie de la bande de Polonais, actuellement en malettre partie sous les verrous, à Paris.

Kowalski avait d'ailleurs plusieurs sortes d'actes divers, notamment un acte de naissance de son père, qui se faisait appeler Alexandre Golanowski ou Casimir Luba.

Soit ce dernier nom de fantaisie, il est d'ailleurs sous le coup d'un arrêté d'expulsion à lui décerné par le Procureur de la République de Strasbourg, le 7 février 1924, et notifié à Metz. Cet arrêté a été pris à la suite d'une condamnation pour vol qualifié et violence.

UN TRUST BANCAIRE DE 40 MILLIARDS

La création de consortiums est la tendance actuelle aux Etats-Unis.

De nombreux journaux des magazines, des banques et des industries se sont amalgamés dernièrement dans le but de réduire les frais généraux et d'augmenter les bénéfices, mais aucun consortium n'a jamais atteint les proportions de celui que négocie, en ce moment, M. Clarence Dillon, de la Banque Dillon, Head et Co Afin de faciliter les opérations se rapportant aux emprunts étrangers et intérieurs, M. Dillon envisage la création d'un consortium bancaire au capital de quarante milliards de francs (ou milliards trois cents millions de dollars).

UNE MOTO-TAXI



Une moto-taxi, très confortablement équipée, vient d'être mise en service dans les rues de New-York, permettant un trafic de transport moins élevé qu'un véhicule.

Un monument au brave chien qui sauva toute une population



Voici le chien « Balto » à côté de la statue en bronze qu'on vient de lui élever, en souvenir de son exploit. On se rappelle que ce chien a pu sauver la population de Nome, dans l'Alaska, d'une épidémie de dysentérie en parcourant une très longue distance avec sur son dos, le vaccin nécessaire contre la maladie.